

**MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL  
RELATIF À L'ADHÉSION À L'UNITÉ DE GESTION FORESTIÈRE « FORÊTS-SARINE »****1. Introduction**

Les difficultés actuelles rencontrées par l'économie forestière et la situation financière précaire de la majorité des unités de gestion actives dans le district de la Sarine a conduit à une certaine réflexion quant à leur avenir, ceci notamment au niveau de leur taille. Plusieurs intentions ou projets de fusions d'unités ont été évoqués, discutés voir même étudiés plus en détail ces dernières années.

Un regroupement à « petite échelle » n'apporterait certainement pas le résultat escompté. De plus, ces unités ne seraient pas à l'abri de nouvelles structures décidées politiquement lors de fusions communales. Ce qui pourrait remettre en question leur stratégie et leur délimitation géographique.

Au vu de ce qui précède, le Service des forêts et de la faune a proposé en 2013 à toutes les unités de gestion de la Sarine d'étudier une variante de fusion à l'échelle du district. Cinq unités de gestion se sont montrées favorables à la poursuite du projet :

1. Corporation forestière du Bas-Gibloux,
2. Corporation forestière de La Sonnaz,
3. Syndicat AMIZOM «Flancs du Cousimbert»,
4. Corporation forestière de Sarine-Ouest,
5. Corporation forestière de Sarine Rive-Droite.

La corporation forestière du Gibloux-Nord ainsi que la Bourgeoisie de Fribourg ont pour l'instant décliné l'offre de regroupement.

Cette future grande unité de gestion à cinq permet de franchir un cap important et de développer une solution visionnaire et prometteuse pour l'avenir des forêts. Notre commune, en tant que propriétaire de forêts publiques et en tant que partenaire de l'unité de gestion « Corporation forestière de Sarine Rive-Droite », a été sollicitée pour participer à l'élaboration du projet et, maintenant, y adhérer.

**2. Les objectifs**

« Forêts-Sarine », sous la forme d'une corporation de droit public, propose de regrouper cinq de sept entités forestières existantes du district de la Sarine, d'intégrer de manière moderne et efficace les évolutions de la filière forestière et du bois et d'intensifier la collaboration avec les propriétaires de forêts privées ; ceci dans l'optique de valoriser au mieux le potentiel de production de nos forêts.

« Forêts-Sarine » entend faire face au développement important du bois-énergie au sein du district par une meilleure coordination des acteurs mais aussi afin de consolider la sécurité d'approvisionnement des installations actuelles et futures. Un grand volume de bois est encore mobilisable pour cette énergie verte, renouvelable et au bilan CO2 neutre.

« Forêts-Sarine » telle que proposée, compte plus de 4'000 ha de forêts dont 2'575 ha sont publiques, 33'000 m3 de possibilité annuelle de coupe de bois et environ 30 personnes au service de notre patrimoine forestier. La taille visée par le présent projet permet d'influencer réellement la gestion forestière et de mettre en place une structure adéquate et rationnelle. Sur les plans national et cantonal, cette tendance de regroupements forestiers à plus large échelle a déjà été amorcée ces dernières années.

« Forêts-Sarine » ambitionne une amélioration du bilan financier. En 2013, l'excédent de charges des 5 unités de gestion se montait à Fr. 226.-/ha. Selon le budget prévisionnel et dès 2019, les effets de la nouvelle organisation permettront de ramener le déficit à environ Fr. 126.-/ha, ceci tout en maintenant les équipes forestières actuelles.

« Forêts-Sarine » vise :

- une meilleure coordination et collaboration entre les équipes forestières
- une présence des équipes à l'échelle régionale réparties sur les 4 centres d'exploitation actuels
- la valorisation des aptitudes spécifiques du personnel
- la mise en place d'une forêt d'enseignement pour les apprentis
- l'efficacité de l'utilisation du parc machines
- l'optimisation de la production du bois-énergie
- le développement d'une offre ciblée en fonction du marché des bois
- la simplification de l'administration
- la spécialisation des forestiers pour une meilleure maîtrise des processus de travail toujours plus complexes.

« Forêts-Sarine » est un projet novateur et ambitieux qui, par la mise en place d'une structure bien organisée et plus forte, permettra d'assurer à long terme la qualité du milieu forestier et de répondre aux nombreuses attentes de la société. En

automne 2014, les assemblées des corporations forestières concernées ont toutes accepté le principe de fusion en une seule unité. Il appartient désormais aux législatifs des propriétaires de forêts publiques de décider de leur adhésion. Les membres du groupe de travail recommandent de confier l'avenir du patrimoine forestier à « Forêts-Sarine ».

### 3. La nouvelle structure et ses statuts

Le rapport de faisabilité, qui figure en annexe, donne les explications nécessaires sur la genèse du projet, sur les options choisies, dont celle de la forme juridique de la « corporation de droit public », ainsi que sur les statuts qui sont soumis pour adoption aux propriétaires de forêts publiques qui décident d'adhérer à cette nouvelle entité de gestion. Les corporations d'exploitation existantes, dont le Triage forestier Sarine Rive-Droite, seraient dissoutes. Les statuts prévoient en particulier la création d'un fonds de gestion et d'un cautionnement de la part des membres.

### 4. La gestion actuelle de nos forêts

Depuis 1996, le mandat d'exploitation de nos 63 hectares de forêts communales a été d'abord confié au Triage forestier de Treyvaux et environs, collaboration qui a été formalisée en 1998 par la signature d'une convention intercommunale avec les communes d'Arconciel et de Treyvaux. L'adhésion à une nouvelle entité « Triage forestier Sarine Rive-Droite » avait été décidée par le Conseil général de Marly le 10 avril 2002 (message 03/02), entité devenue ensuite, dès 2008, « Corporation forestière Sarine Rive-Droite » : notre commune loue en fait ses biens-fonds forestiers à cette entité.

Aujourd'hui, cette dernière regroupe toujours les communes d'Arconciel, de Treyvaux et de Marly, mais aussi celles d'Ependes et de Pierrafortscha, l'Etat de Fribourg et la Paroisse de Marly. Pour les années 2012, 2013 et 2014, notre participation au déficit d'exploitation a représenté Fr. 35'255.-, sur un total, pour la Corporation, de Fr. 176'908.-.

Les trois derniers budgets des années 2013-2014-2015, présentés et acceptés par les délégués des différentes communes de la Corporation forestière Sarine Rive-Droite, représentaient un déficit moyen de Fr. 280.-/ha.

Les exercices déficitaires ont été couverts par la fortune financière de la Corporation. De ce fait, le compte de fonctionnement de notre commune n'a pas été activé ces dernières années.

### 5. Implications financières

Les implications financières de notre commune dans la nouvelle entité seraient :

- la participation au fonds de gestion prévu, selon la clé proposée, serait d'environ Fr. 15'200.- annuellement dès 2016, participation qui, selon les projections, passerait à Fr. 12'500.- en 2019;
- le cautionnement des emprunts pour les frais d'investissement et pour la trésorerie, dans les limites fixées par les statuts, selon les estimations et clés proposées (cf. annexes).

### 6. La décision à prendre

Le Conseil communal de Marly a soutenu la création de cette nouvelle entité en s'impliquant dans le groupe de travail et en tant que membre de la Corporation forestière Sarine Rive-Droite. Le Conseil général est maintenant invité à prendre la décision suivante :

- adhérer à l'entité de gestion « Forêts-Sarine », en adoptant les statuts de cette entité, tels que proposés, avec les clés de participation financière et de cautionnement prévues.

Le Conseil communal recommande au Conseil général d'adhérer à l'entité de gestion forestière « Forêts-Sarine » et donc d'en adopter les statuts.

Cette décision est soumise au droit de référendum facultatif, selon l'article 52 LCo.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Le Secrétaire

Jean-Pierre HELBLING

Luc MONTELEONE

### Annexes :

- rapport de faisabilité,
- statuts avec table de cautionnement et clé de répartition des charges de fonctionnement,
- structure opérationnelle.